



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2017.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT ; Jean-Yves BOUCHUT ; Pascale PIECHON ; Jean-Paul THORAL ; Christèle CROZIER ; François ISOREZ ; Andrée ZUPPETTI ; Sylvianne MARDUEL ; Eric CARRA ; Valérie SALIGNAT ; Audrey STANIS

Secrétaire : Pascale PIECHON

Absents excusés : Michel JOYAUX donne pouvoir à Jean-Paul THORAL ; Franck GREGOIRE donne pouvoir à Pascale PIECHON ; Christiane JUGNET

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 29 mai 2017
- Instauration du droit de préemption commercial
- Décision modificative n°2 – Budget communal
- Demandes de subventions
- Autorisation de signature de baux de location
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 MAI 2017

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 29 mai 2017 à l'unanimité de ses membres présents ou représentés après les modifications ci-après :

- La réunion publique concernant l'aménagement de la rue des Canuts est organisée le vendredi 16 juin 2017 à 20h30 à la salle des fêtes
- Un avenant est en préparation pour la délégation de service public avec la SPL.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques le 28 juin 2017, il propose au conseil municipal de délibérer sur les rythmes scolaires à appliquer à Rontalon.

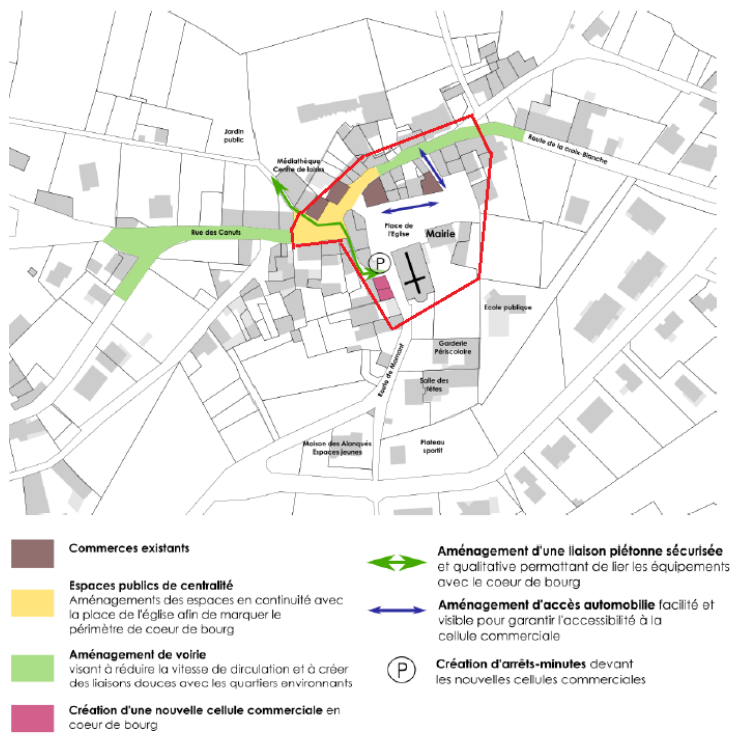
L'ajout du point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité



INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 31 janvier 2017, il avait proposé un périmètre de sauvegarde et demandé à Monsieur le Maire de soumettre ce projet à l'avis consultatif de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Les deux chambres ayant donné un avis favorable à l'instauration de ce périmètre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux à l'intérieur du périmètre ci-après :



Place de l'église dans son intégralité

La Placette

Rue des Canuts du n°22 au n°86

Rue des Canuts du n°7 au n°59

Route de Mornant du n°12 au n°34

Allée de la Forge, n°5

Liste des parcelles cadastrales appartenant au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat : AE37, 39, 40, 41, 42, 89, 91, 93, 98, 99, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 238, 241, 242, 257, 258, 265, 292, 293, 294, 295, 296, 304, 305, 309, 310, 304, 323.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à douze voix pour et une abstention,

VU les articles L214-1, L214-2 et L214-3 du Code de l'urbanisme définissant les modalités d'application d'un droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux,

VU la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et ses textes d'application qui a étendu ce droit de préemption à des cessions de terrains destinés à accueillir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m² dans le cadre de mesures en faveur du commerce de proximité,

VU l'arrêté ministériel du 29 février 2008 relatif à la déclaration préalable à la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux et modifiant le code de l'urbanisme,



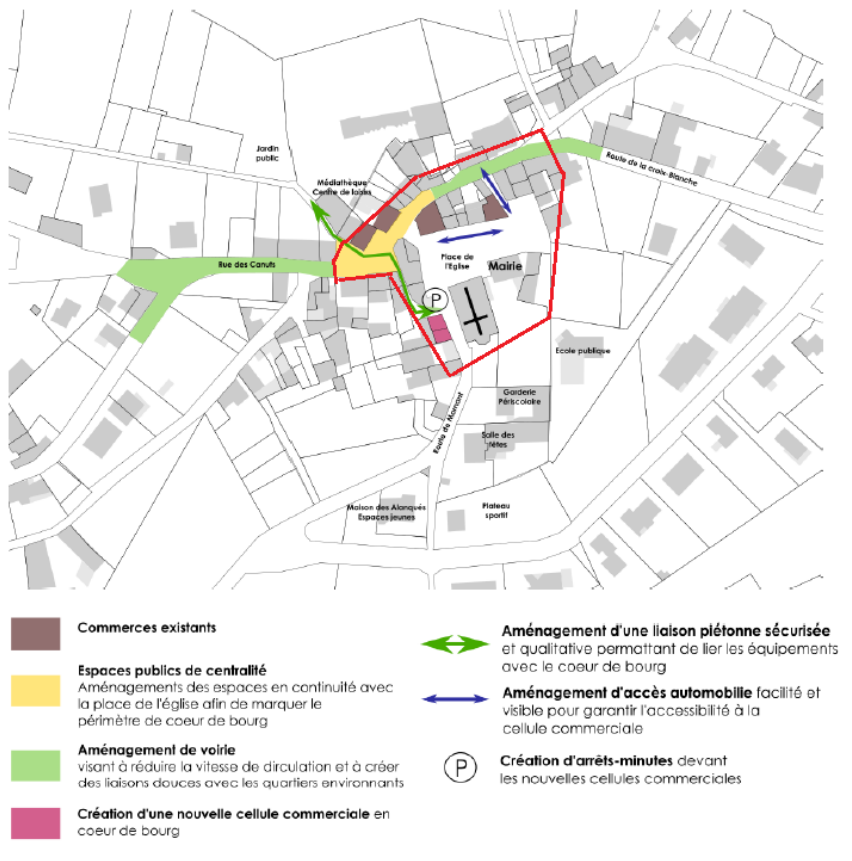
VU l'article 17 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon en date du 8 juin 2017,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône en date du 24 mai 2017,

DECIDE de :

- Valider le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat suivant :



Place de l'église dans son intégralité

La Placette

Rue des Canuts du n°22 au n°86

Rue des Canuts du n°7 au n°59

Route de Mornant du n°12 au n°34

Allée de la Forge, n°5

Liste des parcelles cadastrales appartenant au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat : AE37, 39, 40, 41, 42, 89, 91, 93, 98, 99, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 238, 241, 242, 257, 258, 265, 292, 293, 294, 295, 296, 304, 305, 309, 310, 304, 323.

- Instituer à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux,
- Autoriser Monsieur le Maire à exercer au nom de la commune ce droit de préemption,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Il convient de préciser qu'un établissement dont une vitrine ou une façade au moins est incluse dans le périmètre en fait partie entièrement même si son adresse postale est en dehors (dans une rue adjacente).



DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

A. Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES		
Compte	Opération	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Compte	Opération	Augmentation de crédits
2183	210 - Matériel informatique	6 150,00 €		1321	Matériel informatique	2 847,60 €
2088	252 - Café de la place		3 302,40 €			
TOTAL		6 150,00 €	3 302,40 €			2 847,60 €

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **APPROUVE** la décision modificative n°2.

B. Précisions sur la DM n°1 :

Monsieur le Maire expose que le Trésor public demande que les numéros d'opérations concernés par la décision modificative n°1 soient précisés dans la délibération. Il propose de reprendre la délibération de la manière suivante :

Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Opération	Augmentation des crédits	Compte	Désignation	Augmentation des crédits
2313 – opération 249	Préau de l'école	1 600,00 €	1641	Emprunts	5 400,00 €
615221 – chapitre 21	Restauration de la cloche	1 700,00 €			
2184 – opération 200	Plan de travail maison des Alanquès	2 100,00 €			
TOTAL		5 400,00 €	TOTAL		5 400,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **APPROUVE** la décision modificative n°1 modifiée.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL – AMENAGEMENT DE LA RUE DES CANUTS PHASE 1



Monsieur le Maire expose le programme ambition-région réalisé avec la COPAMO. Ce programme inclut l'aménagement de la rue des Canuts entre le chemin des Gonettes et la Placette.

La COPAMO a demandé à la commune de poser directement un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention à la Région selon le plan de financement ci-après :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	190 000	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes		28 750
Maîtrise d'œuvre	25 000	Département		86 000
		COPAMO		25 000
		FSIL		32 250
		Autofinancement de la commune/ ou de l'EPCI		43 000
TOTAL	215 000	TOTAL		215 000

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts ;

APPROUVE le plan de financement ;

SOLLICITE une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 28 750 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2017.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – RUE DES CANUTS PHASE 2

Monsieur le Maire expose le projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts. La rue des Canuts est constituée de la route départementale 75 rue principale reliant Thurins et Saint-Martin en Haut. Cette voie a donc un rôle structurant dans la commune mais est particulièrement étroite dans le centre du village. Les trottoirs sont souvent étroits, régulièrement interrompus voire inexistantes à certains endroits. Les piétons ne peuvent donc pas avoir une circulation linéaire et sécurisée sur cette voie et les personnes à mobilité réduite rencontrent d'importantes difficultés pour relier les principaux pôles de la commune.

Après la réalisation programmée à l'été 2017 de la première phase entre le chemin des Gonettes et la Placette, il convient de prévoir la deuxième phase en 2018 entre la Placette et la Route du Paradis.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'accord de principe du projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts en un espace partagé pour sa deuxième phase et de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	270 000 €	Département	108 000 €



		Autofinancement	162 000 €
Total	270 000 €	Total	270 000 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de réaménagement et de sécurisation de la rue des Canuts entre la Placette et la route du Paradis ;

APPROUVE le plan de financement ;

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental d'un montant de 76 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT – TABLEAU NUMERIQUES

Monsieur le Maire expose que le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé un appel à projet pour soutenir le développement et l'innovation numérique pour l'éducation dans les communes rurales.

Il propose l'équipement des classes de grande section et de CP/CE1 en tableaux numériques selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisitions	5 584,00 €	Etat	2 792,00 €
		Autofinancement	2 792,00 €
Total	5 584,00 €	Total	5 584,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE l'équipement de deux classes en tableaux numériques ;

APPROUVE le plan de financement ;

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 2 792,00 €;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2017.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAUX DE LOCATION



Monsieur le Maire expose que les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en deux logements sociaux et un local commercial sont terminés.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer les baux de locations.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux de location.

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au Journal Officiel le mercredi 28 juin 2017. Ce décret permet aux communes de demander une dérogation à l'organisation des rythmes scolaires sur quatre jours et demi sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école. Ces dérogations sont soumises à l'avis de l'inspection d'académie. Le décret ne précise pas si la subvention de 50 € par élève scolarisé sera maintenue ou non.

Monsieur le Maire expose les résultats d'un sondage réalisé auprès des parents d'élèves. 53% des familles ont répondu. Sur les répondants, 84% souhaitent revenir à la semaine des quatre jours dès la prochaine rentrée, 4,5% rester à la semaine des 4,5 jours et 11,5% revenir à quatre jours à la rentrée 2018.

Considérant les résultats de cette enquête, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De proposer le retour à la semaine des quatre jours à la rentrée 2017 sous réserve de l'avis du conseil d'école et de la mise en place par la COPAMO de centres aérés le mercredi matin
- De demander la réunion exceptionnelle du conseil d'école
- De faire une proposition en ce sens à l'inspection d'académie

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le retour à la semaine des quatre jours à compter de la rentrée du 4 septembre 2017 sous réserve de l'avis du conseil d'école et de la mise en place par la COPAMO de centres aérés les mercredi matin

APPROUVE la fin de la prise en charge des Temps d'Activités Périscolaires à compter de la même date

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Fleurissement

Sylvianne MARDUEL expose que le jury des villes et villages fleuris se rendra à Rontalon le mardi 04 juillet 2017 à 15h00.

Elle expose que la commune a été victime de vandalisme dans la nuit du 23 au 24 juin 2017. Des pots ont été renversés, la bâche route de Fondrieu a été arrachée... Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Mornant.

Communication



Christèle CROZIER expose que lors de son Assemblée Générale, l'association du P'tit Alanqué n'a pas trouvé suffisamment de nouveaux membres pour assurer la pérennisation de la publication. Celle-ci est donc « en sommeil » dans l'attente de nouveaux bénévoles.

COPAMO

- Christèle CROZIER expose que lors du Conseil communautaire du 30 mai 2017 a été évoquée la sortie éventuelle de la commune de Sainte-Catherine de la COPAMO. Le 03 juin 2017, le Maire de Sainte-Catherine a envoyé aux Maires de la COPAMO le résultat du referendum qu'il a réalisé. 45% des inscrits sont venus voter. 71% des suffrages ont été exprimés en faveur de la sortie de la commune de la COPAMO à l'horizon de janvier 2018.
- Christèle CROZIER expose que la COPAMO a réalisé un rapport d'activités synthétisé qui sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.
- Le service communication de la COPAMO devrait être refondu. Sont en projet une refonte du site internet, la création d'une page facebook, la mise en place d'une newsletter spécifique qui devrait remplacer la version papier de l'Aqueduc (dont le dernier numéro sera distribué en août).
- La formule de l'université des élus va être revue. Cette année, elle sera groupée avec les anniversaires des 60 ans du SIVOM, les 20 ans de la COPAMO, l'inauguration de l'espace COPAMO et de la Maison des services au public (MSAP) et la signature par le Préfet du Contrat Ambition Région. Une conférence gratuite à destination des élus se tiendra le 14 octobre à la salle Jean Carnet par l'UTA en échange de la mise à disposition de cet espace à titre gratuit.
- Dans le cadre de la journée du patrimoine, une sortie VTT à destination des élus est organisée dans la vallée du Bozançon le 17 septembre 2017 à 8h30. Le rendez-vous est à l'office de tourisme de Saint-Maurice-sur-Dargoire.
- PIG : l'état des lieux a été présenté et fait ressortir 91 bâtiments dégradés et 53 logements vacants sur le territoire des 14 villages de la COPAMO. Le nouveau PIG vise à apporter une aide technique et non plus seulement financière aux propriétaires pour la rénovation des logements. Le groupe de travail sélectionne les secteurs présentant les enjeux les plus importants.
- Centre Aquatique : la commission générale a exposé le bilan de l'année 2016. Il y a eu 33% d'entrées de plus que ce qui avait été prévu. Le déficit s'établit à 553 000 € ce qui fait un coût de revient annuel par habitant de 25,86 €. Un espace bien être et fitness va être ouvert. La délégation de service public n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

Commission bâtiment

Jean-Yves BOUCHUT expose que l'appel d'offre pour la rénovation de la mairie a été lancé. La commission appel d'offre se réunira le jeudi 6 juillet à 15h30. Les travaux devraient débuter le 4 septembre et sont estimés à six mois.

Le SYDER a délibéré dans le sens d'un transfert de la compétence « production de chaleur et distribution publique de chaleur » de Rontalon vers le SYDER conformément à la délibération du conseil municipal du 29 mai 2017. L'étude sur la faisabilité d'un réseau de chaleur pour les bâtiments communaux chauffés au fuel va donc pouvoir être réalisée.

La commande a été passée pour la cuisine de la maison des Alanqués mais la date de livraison n'est pas encore connue.

Les travaux d'installation des systèmes de régulation du chauffage doivent être prochainement réalisés à la salle des fêtes et à la maison des Alanqués et vont être terminés à l'école.

A45

Le rassemblement contre l'A45 des 1^{er} et 2 juillet 2017 a été un succès avec 3000 participants et 130 tracteurs.

Commission voirie

- Valérie SALIGNAT expose qu'un renfort d'été a été recruté jusqu'à fin août. La nouvelle équipe des services techniques fonctionne bien.



- La société SERIC doit intervenir entre le 10 et le 21 juillet pour la pose de nouvelles clôtures à l'espace sportif de Fondrieu. Deux panneaux de basket vont être remplacés.
- Le tracteur doit être livré en fin de semaine ou en début de semaine prochaine.
- Le SMAGGA a rendez-vous avec l'agriculteur utilisant le chemin des Rivoires qui doit être refait la semaine 28.
- Les travaux de la Fondelys avancent. Il reste à faire la départementale, les talus en terre végétale, le grenailage et le marquage. La réception des travaux est prévue le 17 juillet.
- Une trentaine de personnes sont venues à la réunion publique de présentation des travaux de la rue des Canuts. Le rabotage doit commencer le 10 juillet. Pendant la durée des travaux, l'accès au parking des Randonneurs par le chemin des Gonettes dans les deux sens de circulation sera rétabli.
- Des travaux dans l'ancien cimetière vont avoir lieu les 5 et 6 juillet 2017.
- La campagne 2017 du point à temps aura lieu entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2017. Les voies concernées sont :
 - le chemin des grandes bruyères et les amorces des lotissements (allée des Grillons et allée des Larmues)
 - la route du Bezin
 - la route du Paradis et l'amorce de la montée des Eglantines
 - le chemin de la Pernière
 - le chemin des Assiers
 - le Giraudier.

Jeunesse

Pascale PIECHON expose que l'espace jeunes compte désormais 32 adhérents. Le nouvel animateur est très efficace.

Le dernier conseil municipal d'enfants s'est réuni le vendredi 30 juin 2017. Il convient de fixer la date de la prochaine élection.

L'institutrice Corinne VACHER quitte l'école de Rontalon l'année prochaine. Delphine NICOLAS est nommée sur l'école.

La dernière structure du skatepark a été posée. Son inauguration interviendra avec l'inauguration de l'ancienne poste et de la rue des Canuts.

Questions diverses

Jean-Paul THORAL expose que l'élection du nouveau président du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier aura lieu le 10 juillet 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.